

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

4^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1866

L'ÈRE DES ARSACIDES.



L'histoire et la numismatique des Arsacides ne sont pas encore suffisamment explorées, malgré le grand nombre d'ouvrages plus ou moins méritoires qui traitent de ce sujet. On n'a pas même, jusqu'aujourd'hui, déterminé l'ère de cette dynastie, les monuments nécessaires ayant fait défaut. Vaillant, qui le premier s'occupa en détail de l'histoire et de la numismatique des Arsacides ⁽¹⁾, fixe le commencement de leur dynastie à l'année 256 avant Jésus-Christ, 498 de Rome ou 57 de l'ère des Séleucides. Cette dernière commence avec la victoire de Seleucus Nikator sur Nikanor, général d'Antigonos, et avec la conquête de la Sogdiane et de la Médie, faits d'armes qui eurent lieu dans le courant de la première année de la 117^e olympiade, savoir entre les étés de 512 et 511 avant Jésus-Christ ⁽²⁾. Le fondateur de la dynastie des Séleucides introduisit dans son vaste empire le calendrier macédonien, ainsi que

(1) J. FOY VAILLANT, *Arsacidarum imperium*. Paris, 1725.

(2) IDELER, *Handbuch der Chronologie*, I, 445.

Malelas nous l'apprend ⁽¹⁾. Ce sont les années des Séleucides et les mois macédoniens que nous voyons inserits sur les tétradrachmes arsacides; l'ère de cette dynastie n'était pas encore connue sur ses médailles.

Vaillant et Fraelich ⁽²⁾ se sont trompés en pensant que les années mentionnées sur les tétradrachmes arsacides sont celles qui se rapportent à la fondation du règne d'Arsace. Fréret ⁽³⁾ fut le premier qui prouva que l'ère qu'on lit sur ces tétradrachmes doit être celle des Séleucides, et Pellerin ⁽⁴⁾, Barthélemy ⁽⁵⁾, Eckhel ⁽⁶⁾, Ideler ⁽⁷⁾ et d'autres ont partagé cette opinion. On trouve des millésimes et même des noms de mois, seulement sur les tétradrachmes arsacides, monnaies assez communes encore aujourd'hui sur les rives du Tigris, et Eckhel ⁽⁸⁾ eroit qu'elles ont été frappées dans les villes grecques de la Mésopotamie qui étaient tributaires des rois parthes. Et, en effet, ces tétradrachmes diffèrent beaucoup, par leur style et par leur alliage, des draclimes et autres monnaies des Arsacides qui formaient le principal numéraire de leur empire.

Une pièce unique et du plus haut intérêt offre deux dates, l'une de l'ère des Séleucides, et l'autre, sans doute, la date de l'ère des Arsacides. Cette pièce est un tétra-

⁽¹⁾ IDELER, *Handbuch der Chronologie*, I, 397.

⁽²⁾ *Regum veterum numismata anecdota*. Vindob., 4752.

⁽³⁾ *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XIX, 440.

⁽⁴⁾ *Mélanges de diverses médailles*, I, 448; suppl., III, 44.

⁽⁵⁾ *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXXI, 671.

⁽⁶⁾ *Doctr.*, III, 516 et suiv.

⁽⁷⁾ *Handbuch der Chronologie*, I, 552.

⁽⁸⁾ *L. cit.*, 548.

drachme de la riche collection de S. E. M. le baron de Prokesch-Osten, internonce de Sa Majesté Apostolique, à Constantinople. Nous l'avons déjà publiée dans le 2^e volume des *Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, p. 272, pl. XXII, n° 10. Elle offre sur l'avvers le buste d'un jeune homme barbu et richement vêtu, tourné à gauche. Sa tête est ceinte d'une espèce de bandeau flottant sur le bout duquel on voit le millésime TIΘ (515). C'est Arsace XVI qui monta sur le trône en 515 de l'ère des Séleucides.

Sur le revers on voit, tourné à droite, le buste de sa mère, la belle reine Mousa; elle est coiffée d'une triple tiare ornée de pierres précieuses et porte des boucles d'oreilles et un collier. Sur le ruban qui descend de la tiare, on voit clairement le millésime πϞ (280).

Un des fils du roi Arsace XV, Phraate, était retenu comme otage à Rome. Auguste le renvoya l'an 24 avant Jésus-Christ et le fit accompagner par une jeune et belle Italienne, nommée Mousa (1). Coquette et femme d'esprit, Mousa sut captiver le roi, et après avoir donné le jour à un fils, elle devint épouse légitime et reine, l'an 20 avant Jésus-Christ.

Phraate, amoureux de sa femme, fit mettre son effigie sur des monnaies, honneur qui avant Mousa n'avait jamais été conféré à une reine arsacide (2).

(1) Les anciens auteurs appellent cette princesse erronément Thermuse. Les médailles indiquent clairement son nom : ΜΟΥΣΑ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΘΕΑ ΟΥΡΑΝΙΑ.

(2) Voy. M. de BARTHOLOMÆI, *Mémoires de Saint-Petersbourg*, II,

Sur les drachmes, Mousa est qualifiée de reine et déesse Uranie (1). Le tétradrachme de M. le baron de Prokesch offre, derrière la tête de Mousa, les lettres ..YEAE (MOYCAE), et sur une médaille semblable, mais sans les dates, publiée par M. Lindsay (2), on lit ΘEAE. Sur l'avvers de la même pièce, on voit, derrière le buste du roi : BACIA. Le buste même, ainsi que M. le baron de Prokesch l'assure, est celui d'un jeune homme, d'une constitution faible, ne ressemblant pas à son père et marqué d'une verrue sur le front.

Quant aux dates TIΘ (515) et ΣII (280), il n'y a pas de doute qu'elles n'indiquent la même année, savoir celle dans laquelle ce tétradrachme a été frappé. L'année séleucide 515 commence en automne 5, après Jésus-Christ et finit avec l'automne 4. L'ère arsacide commence donc 280 ans avant l'année 5 après Jésus-Christ, savoir en

50, etc. Mionnet et Visconti, trompés par quelques médailles mal conservées, les ont attribuées à Phraate IV et une au roi Mnastapès de l'Apolloniatide, qui probablement n'a jamais existé. Cette erreur était de l'eau sur le moulin de feu M. Kähler, qui ayant eu le bonheur de trouver dans la collection de l'Ermitage deux beaux exemplaires de cette drachme, sur lesquels il pouvait lire sans difficulté le nom de Mousa, saisit l'occasion pour lancer contre deux numismates les plus distingués une épître de quatre pages, sous le titre : *Notice dans laquelle il est prouvé qu'une médaille portant la tête du roi Mnastapès de l'Apolloniatide, n'a pas plus existé que ce souverain même, son prétendu royaume et sa mère Arse !* Cependant Kähler, dans son épître, ne dit pas ni qui était Mousa ni à quel Arsace se rapportent les drachmes dont il donne la gravure et la description.

(1) BARTHOLOMÆI, *Mémoires*, l. cit. pl. V., 71, 72, 73 ; LINDSAY, *A view of the history and the coinage of the Parthians*, pl. III, 62, 63.

(2) LINDSAY, l. c.

277 avant Jésus-Christ, ce qui correspond à l'année 54 des Séleucides. Nous ignorons quel fait historique marque le commencement de cette ère, si c'était peut-être la naissance d'Arsace I ou le commencement encore faible de son empire qu'on date ordinairement de l'an 57 des Séleucides, 255 avant Jésus-Christ.

Enfin, la date qui constate l'ère arsacide est trouvée et nous désirons qu'elle serve de base pour faire des recherches historiques ultérieures.

Le règne d'Arsace XVI a été de courte durée. Son père Arsace XV Phraate, un abominable tyran, avait fait assassiner ses dix-neuf frères et son fils aîné. Il paraît que c'était sur l'instigation de Mousa qu'il avait envoyé à Rome, comme otages, quatre fils d'une autre épouse, nommés Sarsapadanès, Rodaspès, Phraate et Vononès, avec leurs femmes et leurs enfants (1), car leur présence ne pouvait que nuire aux projets qu'elle avait conçus en faveur de son propre fils Phraatace. Peut-être pour conserver sa propre vie, menacée par la volonté capricieuse d'un tyran, Mousa fit mettre à mort son mari par son fils Phraatace qui, sous le nom d'Arsace XVI, monta sur le trône. Mais quelques mois après, le jeune roi, accusé de rapports trop intimes avec sa mère, fut assassiné avec Mousa dans une révolte (2). Il est probable que cette révolte était l'œuvre d'Orode, frère ou cousin d'Arsace XVI, qui régna pendant quelques mois, en 4 ou 5 de Jésus-Christ.

On ne connaît d'autres monnaies d'Arsace XVI que les

(1) STRABON, p. 748, ou p. 4044, édit. Meineke.

(2) FL. JOSÉPHE, *Antiq. Jud.*, lib. XVIII, ch. III.

tétradrachmes des collections Sabin et Prokesch. Cependant Vaillant, quoiqu'il dise : « *Attamen inter Arsacidarum regum, quos vidimus, nummos rex facie adeo juvenili nullus hactenus in nostras incidit manus,* » publie un portrait de ce roi, sans doute un portrait de fantaisie (1).

BARON B. DE KOEHNE.

(1) *Arsacid. imperium*, p. 487.
